



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions des invalides

Question écrite n° 14869

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les recours qui semblent systématiques de la part de ses services auprès des cours régionales des pensions militaires. Plusieurs témoignages d'anciens combattants, résistants ou déportés lors des derniers conflits de notre siècle ont fait état de ces recours systématiques malgré une décision favorable des tribunaux des pensions militaires. Les personnes concernées sont des personnes aujourd'hui âgées qui ont souffert dans leur corps et leur âme et qui, la plupart du temps, souffrent encore de séquelles diverses. Les recours systématiques sont ressentis comme un refus de reconnaissance de la réalité de leur vie et une façon de les décourager à faire valoir leurs droits. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que l'aspect humain soit pris en compte dans ces situations.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire se fait l'écho d'anciens combattants, déportés ou résistants déplorant qu'il soit fait systématiquement appel des jugements rendus par les tribunaux départementaux des pensions qui leur sont favorables. Les statistiques du contentieux des pensions militaires d'invalidité établissent que les opinions dont il fait état ne correspondent pas à la réalité. Si les taux d'appel interjetés par les directeurs régionaux des anciens combattants, compétents en la matière, sont en effet variables selon les tribunaux et selon les époques, ils ne s'établissent jamais à un niveau qui pourrait être assimilé à une pratique systématique. Les services centraux veilleront toutefois à s'assurer que tel est bien le cas dans chaque direction.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14869

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2926

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4273